

Syndicat Mixte du SCoT du Pays Basque et du Seignanx
 19 rue Jean Molinié- 64100 BAYONNE- Tél : 05.59.74.02.57

BUREAU SYNDICAL DU JEUDI 03 JUN 2021

Extrait du registre des décisions du Bureau

Le Bureau syndical s'est réuni dans la salle Lapurdi à Ustaritz le 03 juin 2021 à 18h30, sur invitation du Président, Marc Bérard, en date du 28 mai 2021.

Président de séance : Marc BERARD

	Territoires	Présents	Absents ou excusés	Procuration à
Communauté d' Agglomération Pays Basque	Côte Basque Adour	BERARD Marc	BACH Fabrice-Sébastien	DE PAREDES Xavier
		DE PAREDES Xavier	LACASSAGNE Alain	
	Sud Pays Basque	DAGUERRE ELIZONDO M-Christine		
		GOYHETCHE Ramuntxo		
	Errobi	CARRÈRE Bruno	LABÈGUERIE Marc	
	Nive-Adour	CIER Vianney		
		SAINT ESTEVEN Marc		
	Pays de Hasparren	GASTAMBIDE Arño		
		HARAN Gilles		
	Amikuze	ETCHEBER Peio	DAGUERRE Mayie	
	Garazi-Baïgorry		BARETS Claude	
	Soule	IRIART Jean-Pierre	COSCARAT Jean-Michel	GASTAMBIDE Arño
	Iholdy-Ostibarre	LARRALDE André	ELGART Xabi	
GOYTY Xalbat				
Pays de Bidache	AIME Thierry	LASSERRE Jean-François		
C.de communes du Seignanx	DUFAU Isabelle	PEYNOCHE Gilles	DUFAU Isabelle	

Date d'envoi de la convocation : 28/05/2021
 Membres du Bureau en exercice : 24
 Membres du Bureau présents : 15
 Membres du Bureau ayant pris part au vote (y compris procurations) : 18

Décision n°2021-27 – Avis sur le projet de création de la ZAD « ALHASTIA » sur la commune d'ISPOURE

La commune d'Isppure souhaite restructurer le quartier Alahstia, entrée de bourg de la commune mais aussi de la commune voisine, Saint-Jean-Pied-de-Port.

La commune a sollicité l'EPFL pour l'acquisition du foncier et la CAPB pour la création d'une ZAD de 1,5 ha.

La commune connaît une attractivité nouvelle depuis les années 2000, sa population ayant augmenté de 50% entre 1999 et 2018, après une période continue de déclin. Cette augmentation de la population s'est traduite par une augmentation du nombre de logements (+ 50% du parc sur la même période).

La commune fait cependant le constat d'un manque de diversité de logements, avec une majorité de biens de « type 4, 5 ou plus alors qu'une partie de la demande nécessiterait la production de logements plus petits pour notamment répondre au desserrement des ménages » (Rapport de présentation).

La ZAD que souhaite créer la commune devrait permettre de :

- Sécuriser l'entrée du bourg au niveau des déplacements, en accordant plus de place aux usagers non motorisés
- Faire du renouvellement urbain sur le secteur Alhastia, pour anticiper la pénurie de logement et diversifier l'offre
- Aménager des espaces publics, en valorisant notamment le Laurhibar

L'EPFL sera titulaire du droit de préemption pour le compte de la CAPB

Le Bureau syndical après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité des voix exprimées :

- **SOUHAITE RAPPELER** que l'avis du Syndicat sur un périmètre de ZAD ne préjuge en rien de l'avis du Syndicat sur d'éventuelles ouvertures à l'urbanisation sur tout ou partie du périmètre.
- **CONSIDERE** que la création de la ZAD « ALHASTIA » d'ISPOURE répond aux principes qui guident le Syndicat en charge du SCoT Pays Basque et Seignanx, en matière d'anticipation et de mobilisation des outils d'actions foncières les plus à même de garantir la maîtrise publique du développement à court, moyen et long termes.

Le Président,



Marc BERARD